



## INCENDIE : EVACUATION DES LOCAUX

### Objectifs pédagogiques :

- Former le personnel à l'évacuation des locaux
- Connaître les règles essentielles de l'évacuation d'un bâtiment
- Connaître les différents points relatifs à une évacuation : signal d'alarme,
- Les cheminements, point de rassemblement, issue de secours et conduite à tenir pour mener à bien une évacuation
- Connaissance de leurs missions, des techniques et des consignes d'évacuation (chargé d'évacuation, guides et serre-file)

### Références réglementaires :

#### Code du travail

- L 4154-4 à 6, Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche ;
- Article R.232-12-21 du Code du travail, La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail
- R 232-12-20, Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre en œuvre ce matériel. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alerte et mettre en œuvre le matériel de première intervention ;

### Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur ;
- Vidéos sur l'évacuation des locaux ;
- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et du point de rassemblement ;
- Vidéos sur l'évacuation des locaux ;
- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et des points de rassemblements ;
- Exercice d'évacuation partiel ou total des locaux (selon possibilité de l'établissement).

### Matériel :

- Différents types d'extincteurs ;
- Appareil à fumée si souhaité ;
- Livret de fin de stage.

### Encadrement :

- La formation est dispensée par des formateurs rattachés à PREVISS et possédant plusieurs années d'expérience des formations dans ces deux domaines (sapeur pompier) ;



**Le plus de la formation :**

- Visite de l'entreprise avec le formateur et repérage du matériel d'extinction, d'évacuation et de secours ;
- Exercice pratique d'évacuation, partiel ou total, des locaux ;
- Analyse à chaud de l'exercice avec le formateur, les stagiaires et les responsables désignés ;
- Le programme varie et est adapté en fonction de l'établissement ;
- Support audiovisuel et vidéos.

**Contenu du programme :**

**Le programme théorique d'évacuation:**

- Aspect législatif et réglementaire
- Consignes d'évacuation : organisation, plan d'intervention et évacuation, comportement des personnes, point de rassemblement
- Rôles du guide-file, serre-file, du responsable d'évacuation et du chef d'établissement
- Rôle et fonctionnement des détecteurs automatiques d'incendie, des déclencheurs manuels (bris de glace), des diffuseurs sonores
- Sensibilisation aux cheminements d'évacuation, issues de secours, portes coupe-feu
- Balisage des cheminements (exutoires, volets de désenfumage, dispositifs de commande manuelle...

**Le programme pratique d'évacuation :**

- Déclenchement de l'alarme incendie et levée de doute ;
- Assurer sa sécurité et celle des autres ;
- Réalisation de l'évacuation ;
- Prise en charge (éventuelle) des victimes, accompagner et aider les personnes handicapées vers les espaces d'attente sécurisés ;
- Contacter les secours (appel simulé) ;
- Ralliement au point de rassemblement.
- Exercice d'évacuation partiel et total suivant un scénario établi par vos soins ;

**L'évaluation de la formation :**

- Mise en situation et exercices pratiques
- QCM en fin de formation

**La validation de la formation :**

- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant participé aux exercices pratiques et théoriques ;



Durée de la formation : 3h00

Nombre de stagiaires : jusqu'à 10 personnes

Public : Personnel désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail et aux règles APSAD, ainsi que les chargés de sécurité, les chargés d'évacuation, les membres du CSE.

Pré-requis : Aucun

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

**Tarifs**

**300€ TTC la demi-journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 12 personnes**

**550€ TTC la journée en entreprise avec 2 groupes**

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, [previss84@gmail.com](mailto:previss84@gmail.com),